LES FONDAMENTAUX DU MÉTIER : SYNTHÈSE

* Documents obligatoires à fournir pour titularisation:
* L’emploi du temps, les programmations et progressions affichés en classe,
* le carnet d’appel qui est renseigné précisément doit être complété tous les jours par ½ journée avec calculs faits en fin de mois (% présences /absences).

Il est à emporter en sorties scolaires et lors des exercices incendies.

* Le cahier journal
* Les préparations
* Les projets
* Le plan d’évacuation
* Les 108 heures de concertation :

Elles sont à organiser en les annualisant pour :

* du travail en équipe, des relations avec les parents, l’élaboration et le suivi des Projets Personnalisés de Scolarisation (PPS) pour les élèves handicapés - 48 h.
* de la formation et de l’animation pédagogique - 18 h
* des Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) - 36 h
* la participation au conseil d’école. 6h

 Aux 108 h s’ajoutent :

* La journée de solidarité 6h.